

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Vote des taux d'imposition 2020

Séance du 24 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures trente, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), dûment convoqué par courrier électronique le dix-huit juin deux mille vingt, se sont réunis (en raison du COVID 19) dans la salle de l'étage du bâtiment dit de la salle des fêtes, place Rougy à Hauteville de Plateau d'Hauteville, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents :

Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOOT, Didier BOURGEOIS, Corinne BOYER (Arrivée 19h44) Solange DOMINGUEZ, Gérard CHAPUIS, Amélie COCHET, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Jacques DRHOUIIN, Philippe EMIN, Patrick GENOD, Maria GUILLERMET, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER, Karine VANDERME.

Membres absents excusés avec pouvoir : Georges BERMOND (pouvoir à Joël BORGEOOT), Jacques FUMEX (pouvoir à Jacques DRHOUIIN), Jessie MARIN, (pouvoir à Alain MASSIRONI), Sonia ZANI (pouvoir à Solange DOMINGUEZ)

Membres absents excusés, sans pouvoir : néant

Membres absents : néant

Secrétaire de séance : Madame Claire BILLON-BERTHET,

en présence de 25 conseillers, 4 pouvoirs ayant été déposés, soit 29 votants

Vu l'arrêté préfectoral portant création de la Commune nouvelle de Plateau d'Hauteville au 1^{er} janvier 2019,

Vu la délibération n°2019-63 du 27 mars 2019 votant le maintien des taux en 2019 des 3 taxes sur les ménages qui s'appliquaient en 2018 dans chaque commune déléguée,

Vu la délibération 2019-64 du 27 mars 2019 décidant la mise en place d'une intégration fiscale progressive sur 12 ans, à partir de 2020, des taux de Taxe d'Habitation, de Taxe sur le Foncier Bâti et de taxe sur le Foncier Non Bâti appliqués sur le territoire des communes déléguées vers des taux d'imposition uniques (intégration fiscale progressive - article 1638 du Code Général des Impôts),

Considérant que les services fiscaux se chargeront de calculer le taux de chaque commune déléguée en appliquant le lissage sur 12 ans,

Considérant que le taux de la taxe d'Habitation 2019 sera reconduit en 2020 sur chaque ancienne commune pour les foyers les plus aisés encore concernés par la TH (20%), et la base d'imposition sera réévaluée par l'Etat en 2020.

Considérant que les taux TFB et TFNB doivent être votés avant le 3 juillet 2020 par le conseil municipal,

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20200624-DE-2020-053-DE
Date de télétransmission : 02/07/2020
Date de réception préfecture : 02/07/2020

Monsieur le Maire rappelle qu'au terme de la réunion de la commission des finances du 17 juin 2020, il a été proposé pour 2020 d'appliquer les taux des taxes TFB et TFNB sur les ménages de la commune nouvelle de Plateau d'Hauteville.

Il propose d'adopter les taux selon le tableau suivant :

| Taux communaux | 2019 | 2020 |
|------------------------------|--------|--------|
| Taxe d'habitation | - | - |
| Taxe sur le foncier bâti | 20,71% | 20,71% |
| Taxe sur le foncier non bâti | 59,99% | 59,99% |

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, les pouvoirs étant engagé, des membres présents et représentés,

- **ADOPTÉ** les taux proposés ci-dessus.

- **DONNE pouvoir** à Monsieur Le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN



Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20200624-DE-2020-053-DE
Date de télétransmission : 02/07/2020
Date de réception préfecture : 02/07/2020